

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité administratif de la MRC de La Mitis tenue le mercredi 6 novembre 2024 à compter de 16 h 30 dans les bureaux de la MRC, situés au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet, et à laquelle sont présents:

1. Ouverture et présences

SONT PRÉSENTS :

MME	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM	Bruno Paradis	Price
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Maxime Richard-Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne D'Arc
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et M. Martin Normand, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CA-24-11-098 Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point DIVERS ouvert:

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 2 octobre 2024
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi

A. ADMINISTRATION

4. Autorisation des comptes à payer de la MRC
5. Autorisation des comptes à payer des TNO de La Mitis
6. Frais de représentation du préfet
7. Suivi des ressources humaines
8. CAUREQ
9. La Grande semaine des tout-petits
10. Orientations budgétaires
11. Travaux au 2^e étage - SADC

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12. Gestion animalière

C. DIVERS

- a) Invitation 20^e anniversaire du Centre Colombien
- b) Prolongation de 2 mois du contrat d'entretien ménager
- c) Inventaire du patrimoine bâti
- d) Vente du pick-up Dodge RAM

D. DÉVELOPPEMENT

E. HYGIÈNE DU MILIEU

F. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 2 octobre 2024

3.1 Adoption

CA-24-11-099 Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 2 octobre 2024 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 2 octobre 2024.

A. ADMINISTRATION

4. Autorisation des comptes à payer de la MRC de La Mitis

CA-24-11-100 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés de novembre 2024, transactions bancaires, chèques fournisseurs numéros 24164 à 24191 inclusivement, paiements par dépôt direct numéros 504682 à 504786, salaires numéros 542851 à 542917 inclusivement pour un montant total de 2 978 767.27 \$.

5. Autorisation des comptes à payer des TNO de La Mitis

CA-24-11-101 Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer des TNO de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés de novembre 2024, soit le chèque 20402 pour un montant de 5 444.02 \$.

6. Frais de représentation du préfet

CA-24-11-102 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 886.61 \$ pour des frais de représentation du préfet tel que soumis en date du 31 octobre 2024.

7. Suivi des ressources humaines

Aucun suivi.

8. CAUREQ

M. Georges Deschênes partage des informations concernant le service de la CAUREQ ainsi que des discussions entre le monde municipal et le monde de la santé.

9. La Grande semaine des tout-petits

CA-24-11-103

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité :

- **QUE** ce comité autorise M. Bruno Paradis, maire de Price et préfet de la MRC, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits !;
- **QUE** ce comité autorise M. Bruno Paradis à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du Conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

10. Orientations budgétaires

Discussions concernant les prévisions budgétaires 2025.

11. Travaux au 2^e étage - SADC

Discussion concernant des améliorations locatives demandées par la SADC.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12. Gestion animalière

Discussions concernant la mise en place d'un service de gestion animalière. M. Marcel Moreau contactera la MRC de La Matapédia afin de connaître leurs intentions sur leur territoire.

C. DIVERS

Le préfet avise les élus des dispositions de l'article 148 du *Code municipal*.

a) Invitation 20^e anniversaire du Centre Colombien

CA-24-11-104

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le comité renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision;
- D'autoriser l'achat de 2 billets au coût de 60.00 \$ chacun pour assister au souper-spectacle du 16 novembre prochain soulignant les 20 ans d'existence du Centre Colombien de Mont-Joli.

b) Prolongation de 2 mois du contrat d'entretien ménager

CA-24-11-105

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le comité renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision;
- D'accepter la prolongation au 31 janvier 2025 du contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC afin de permettre de terminer l'appel

d'offres pour 2025-2027, au montant de 3574.38 \$ + taxes applicables par mois.

c) Inventaire du patrimoine bâti

CA-24-11-106

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le comité renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision;
- De remettre la décision concernant l'offre de services de Mme Anick Bouchard-Vézina pour dresser un inventaire du patrimoine bâti dans La Mitis afin de s'arrimer aux nouvelles normes de la Loi sur le patrimoine culturel à une séance ultérieure. Il est de plus résolu de réserver un montant de 25 000 \$ au budget 2025 en prévision des exigences du gouvernement.

d) Vente du pick-up Dodge RAM

M. Martin Normand informe le comité que le véhicule Dodge RAM appartenant au service incendie de la MRC a été vendu, pour un montant de 3732.00 \$ via la disposition des biens du gouvernement du Québec.

D. DÉVELOPPEMENT

E. HYGIÈNE DU MILIEU

F. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-24-11-107

Il est proposé par M. Martin Soucy de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 h 00.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.